



Journalier

Ville de Varennes

Varennes, Québec | Sur place

1 Poste disponible

Expire à l'externe le : 29 février 2024

DESCRIPTION DU POSTE

Le titulaire effectue divers travaux reliés à l'entretien, à la réfection et l'amélioration des infrastructures municipales, du réseau routier, des immeubles, des parcs et espaces verts ainsi que les équipements municipaux. Inspecte, entretient, utilise et conduit les véhicules et les équipements nécessaires à la réalisation de sa fonction. Participe aux travaux de déneigement des rues, trottoirs, parcs, patinoires et stationnements de la municipalité.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Posséder un diplôme terminal d'études secondaires ;
- Être titulaire d'un permis de conduire classe 3 valide ;
- Détenir une expérience d'un minimum de 6 mois dans les opérations de déneigement comme opérateur de véhicules lourds;
- Posséder la carte ASP construction constitue un atout ;
- Démontrer des habiletés en travaux manuels ainsi qu'un haut niveau d'initiative et d'autonomie;
- Posséder un sens poussé du service à la clientèle ainsi qu'une facilité à communiquer avec divers intervenants.

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Rémunération avantageuse se situant entre 30.30 \$ et 35.65 \$ de l'heure;
- Quart de travail de jour, possibilité d'horaire atypique;
- 80 heures par quinzaine.

La Ville de Varennes souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi et les membres des groupes visés à savoir les femmes, les personnes handicapées, les personnes autochtones, les minorités visibles et les minorités ethniques sont encouragés à soumettre leur candidature.

Prérequis

Compétences requises :

- ▶ DES ¹
- ▶ Permis de conduire classe 3 ¹

Date de début :



non disponible

Type d'emploi :



Poste régulier / Temps plein

Quarts de travail :



Jour

Heures de travail :



40.00 h/sem.

Salaire :



\$30.30 CAD Taux horaire

Syndiqué :



Oui

Documents requis

✓ CV

Documents facultatifs

✓ Lettre de motivation

AVANTAGES



Horaire de 80 h par
quinzaine (congé 1
vendredi sur 2)



Salaire compétitif



Congés mobiles



Régime de retraite avec
contribution de l'employeur



Congés de maladie



Assurances collectives



Programme d'aide aux
employés (PAE)



Activités sociales